

Circonscriptions électorales—Loi

Timiskaming. A mon avis, l'opposition sera même plus forte qu'au rapport de 1973.

La troisième proposition qui figure sur les cartes provisoires du rapport de 1976, exclurait une partie de la ville de Sudbury pour la rattacher à la circonscription d'Algoma. Divers représentants municipaux s'y sont énergiquement opposés devant la commission lors des audiences de Sudbury, et ils ont présenté une longue pétition. J'ai assisté à l'une des audiences à Wallden pour entendre les points de vue des opposants. Je pense qu'à la suite de ces démarches et des solutions proposées, la commission a décidé d'annexer une partie de la ville de Sault-Sainte-Marie à la circonscription d'Algoma dont la population ne correspondait pas aux limites minimales fixées dans la loi. Peut-être cette solution n'est-elle pas absolument satisfaisante. Peut-être qu'il est impossible d'en arriver à une solution parfaite. Cependant, c'est une solution pratique pour se conformer aux exigences de la loi et pour assurer une représentation et des services adéquats aux circonscriptions concernées.

J'espère que la commission reconsidérera le nombre des représentants du Nord de l'Ontario pour les porter à douze au lieu de onze comme le propose actuellement le rapport de la commission.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne crois pas l'avoir jamais fait sur une question plus éloignée de mon intérêt personnel que celle-ci, car il nous reste peu d'interventions dans ce débat. Cependant, compte tenu de la longue liste d'orateurs qu'il nous reste à entendre d'après ce que je comprends, et de la méthode employée pour ce débat, province par province, à moins que nous ne faissions quelque chose, nous n'en arriverons pas à la Colombie-Britannique avant 3 heures du matin. Je suggère donc qu'à partir de maintenant la Chambre se mette d'accord pour limiter le temps de parole à 10 minutes.

M. Blaker: Monsieur l'Orateur, sur cette même question de Règlement, j'aimerais apporter mon appui au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). On m'a demandé de me charger des députés de tous les partis qui représentent la province de Québec et qui désirent prendre la parole sur cette question.

M. Baker (Grenville-Carleton): Combien en avez-vous?

M. Blaker: J'ai une liste de 22 députés du Québec qui désirent intervenir. Cependant, elle pourrait s'allonger car les autres ont également droit à prendre la parole. Si chacun prend tout le temps qui lui est alloué, ce sera long. Aussi est-ce une question de courtoisie vis-à-vis des autres provinces que d'adopter cette procédure. Je n'aimerais pas que les députés siègent ici jusqu'à 2 ou 3 heures du matin simplement parce que certains députés décident de parler pendant les 20 minutes dont ils disposent. J'appuie donc la demande du député de Winnipeg-Nord-Centre, pour que nous réduisions le droit d'intervention à 10 minutes.

L'Orateur suppléant (M. Turner): J'ai la liste des libéraux et leur intervention prendra environ 1 h 20. Il y a

[M. Foster.]

quatre conservateurs; autrement dit on en aura fini avec la province de l'Ontario en deux heures.

M. Baker (Grenville-Carleton): Comme vous l'avez dit, monsieur l'Orateur, il ne s'agit que de la province de l'Ontario. Le député de Lachine-Lakeshore (M. Blaker) a parlé du Québec, mais il y a aussi toutes les autres provinces. Je n'aimerais pas enlever à qui que ce soit le droit de parole, mais j'espère cependant que nous arriverons à nous mettre d'accord pour obtenir un Règlement de la Chambre limitant les interventions à 10 minutes, à partir du député suivant qui, je suis sûr, respectera l'esprit de ce Règlement.

● (1600)

J'estime qu'il faut donner à tous les députés l'occasion de faire des commentaires. Il y a actuellement un ordre de la Chambre fixant le temps consacré à ce débat; mais si chaque Orateur parle longuement nous n'aurons peut-être pas assez de temps pour terminer le débat conformément à l'ordre de la Chambre. En fait, j'essaie d'établir quand se termine une journée parlementaire et quand l'autre commence.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Elle se termine immédiatement avant le début de la nouvelle journée soit à 2 heures moins 5 de l'après-midi.

M. Baker (Grenville-Carleton): Pour être juste avec tous les députés, si l'on songe au but de ce débat, je me demande si la Chambre ne pourrait pas consentir unanimement à limiter les discours, disons à 10 minutes.

M. Philbrook: Monsieur l'Orateur, je m'oppose à la suggestion du député. Je comprend sa position. J'ai préparé un discours qui me prendra plus de 10 minutes à lire; en fait j'en ai pour près de 20 minutes. Il est injuste de demander à quelqu'un une minute à l'avance de réduire son discours de moitié. Je ne trouve pas que ce soit normal et je m'oppose donc à la suggestion du député.

M. Foster: Si je puis commenter le rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, comme la plupart des députés seraient en faveur d'un accord qui donnerait à tous l'occasion de parler, ne serait-il pas préférable que les leaders de la Chambre se concertent et nous reviennent avec une proposition que la Chambre pourrait étudier?

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je crois qu'au départ il devait y avoir 13 orateurs du parti libéral. Plusieurs ont déjà parlé et deux d'entre eux se sont contentés de 4 ou 5 minutes. J'ai calculé que les libéraux auront besoin d'environ une heure et demie. D'après ce que j'ai entendu, il semble que le parti de l'opposition à ma gauche désire présenter quatre orateurs. S'ils peuvent me dire de combien de temps ils auront besoin nous pourrions faire un calcul plus précis.

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, si je puis vous répondre, je suis prêt à prendre moins de 10 minutes. Je crois que le député de York-Simcoe (M. Stevens) est prêt également à limiter son discours. Si le député de Halton (M. Philbrook) est d'accord, il serait peut-être préférable qu'il parle plus tard. Cela lui laisserait suffisamment de temps pour abréger son discours. Peut-être pourrait-il le limiter à la durée suggérée par l'ordre de la Chambre.